

L'an deux mille vingt six, le mercredi 1^{er} avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 26 mars 2026

Délibération publiée le 08 avril 2026

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 27

Conseillers représentés : 02

Conseiller excusé : 00

Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :

M. BELMANT

Délibération n°13-2026

Etaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, M. MARQUES, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, M. FARSI, Mme SORIN LAMBERT, M. BAHRI, M. HUGUET

Elus absents mais représentés : M. PEREZ a donné pouvoir à M. CONTU, Mme DEGUINE a donné pouvoir à Mme HARY.

Elu absent excusé : /

Elu absent non excusé : /

Composition du conseil d'administration du CCAS

Conformément à l'article R123-10 du code de l'action sociale et des familles, dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil municipal, après en avoir fixé le nombre, procède en son sein à l'élection de membres appelés à siéger au sein du conseil d'administration.

Les membres élus sont désignés au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après appel et présentation d'une liste candidate, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletin nul ou blanc : 1

Suffrages exprimés : 28

Sont ainsi élus pour faire partie du conseil d'administration du CCAS :

Mme Laurence LEMAIRE, Mme Martine RICHARD, Mme Dany TRICOT, M. Philippe PONCHON, Mme Laëtitia DIEVAL, Mme Mlouka FARSI.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,

Monsieur Gautier MAES

